## Informations Patients et Usagers

## Montant des frais facturés<sup>(1)</sup>

## Prestations Tarifs en vigueur au 1er janvier 2019

Chambre particulière MCO	55 €
Chambre particulière SSR	47 €
Chambre particulière Chirurgie ambulatoire	22 €
Lit accompagnant	10 €
Repas accompagnant	9,60 €
Petit-déjeuner accompagnant	3,25 €
Repas ou petit-déjeuner – 12 ans accompagnant	2 €
Télévision patient	<b>4,30 €</b> / jour
Télévision patient	25,80 € / semaine
Télévision patient	47,30 € / 2 semaines
Forfait Téléphonie patient	5€
Forfait Internet + Télévision patient	5€/jour
Forfait Internet + Télévision + Téléphone patient	5,70 € / jour
PRP Kit 20 ml pour injection de plasma riche en plaquettes	120 €
PRP Kit 40 ml pour injection de plasma riche en plaquettes	144 €

(1) «Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou le cas échéant à des éxigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins» (article L. 1111-3-3 du code de la santé publique et arrêté du 30 mai 2018).

